



PRESTATION
CONSEIL EN ORGANISATION
Demande d'intervention

COLLECTIVITÉ :

Nom de l'autorité territoriale :

Personne à contacter :

Fonctions :

Coordonnées :

Prestation(s) souhaitée(s) :

- Etablissement de l'état des lieux
- Réalisation d'un diagnostic et repérage des dysfonctionnements
- Proposition d'une organisation cohérente et efficace
- Mutualisation de services et fusion

Motifs de la demande :

.....
.....
.....

La collectivité atteste avoir pris connaissance des conditions particulières relatives aux traitements des données à caractère personnel fournies en page 2/2.

A

Le

Tampon et Signature

Merci d'envoyer ce formulaire au Centre de Gestion soit par mail directiongenerale@cdg84.fr, soit par courrier à l'adresse suivante : CDG84 – 80 rue Marcel Demonque – AGROPARC - CS 60508 – 84908 AVIGNON CEDEX 9.

A réception de ce formulaire de demande d'adhésion, le CDG vous adressera une proposition financière ainsi qu'un planning prévisionnel d'intervention. Afin d'établir cette proposition financière, il pourra vous être demandé de fournir des informations complémentaires.



Conditions Particulières
relatives aux traitements des données à caractère personnel
Traitement : Conseil en organisation
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse (CDG84)

Les articles de la présente annexe « Conditions particulières » spécifient les articles associés à la description du traitement et au sort des données à la fin de la mission.

Article 1 Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

Les opérations réalisées sur les Données Personnelles ont pour finalité d'apporter un conseil à la collectivité sur les mesures à mettre en œuvre pour adapter son organisation pour répondre aux enjeux qui se présentent à elle.

Les objectifs des traitements sont les suivants :

- Analyser la demande
- Comprendre le fonctionnement, identifier les points forts et les points de vigilance
- Faire des propositions organisationnelles
- Fournir les outils nécessaires pour une meilleure gestion des ressources humaines.

Les catégories de données personnelles traitées sont :

Identité, vie professionnelle, formation et diplômes, éléments de rémunération.

Les catégories de personnes concernées sont :

Les agents titulaires, non titulaires.

Les catégories de destinataires des données sont :

Les agents habilités du pôle emploi/concours, les agents de la collectivité en charge du traitement.

Article 2 : Sort des données à la fin de la prestation

Les rapports sont transmis à la collectivité. Les données sont conservées un an puis détruites.

Article 3 : Les obligations du Responsable de traitement

Le responsable de traitement doit respecter les obligations suivantes :

- Instruire le traitement dans le registre de traitements de la collectivité et déclarer le CDG84 comme sous- traitant
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité garantissant la confidentialité des données,
- Informer les personnes concernées par le traitement et leur mentionner leurs droits.

Article 4 : Données internes du responsable de traitement

En dehors de toute prestation de service, le responsable de traitement est informé que ses propres données internes pourront être traitées par le sous-traitant en tant que Responsable de Traitement, à des fins de gestion de la relation avec le responsable de traitement.